

Compte-rendu du Conseil de Ligue – 10 décembre 2024

Heure de début : 19h30

Présidence de la séance : Jean DARTRON

Présents visio :

- **Membres du Conseil de Ligue (CDL) :**

Jean DARTRON, Thierry COLOMBO, Philippe TOURRAINE, Isabelle SAINT-VAL, Jean-François VLAJ, Armelle ALAMELLE, Yohan SELBONNE, Richard ALBERT, Teddy FLEREAU, Claudia CHAUDRIN-RABOTEUR, Philippe MAQUIABA, Jean- Charles ALCOOL, Corine CAZAKO, Guy MANETTE, Sylvia SERMANSON, Eric NESTAR, Ulrich DELABARTHE, Jocelyn MARTIAL,

Absent : Lucien GALVANI – Elain ELIE

Invités :

- **Directeur de Ligue :** Fabrice THOMAS BABEL.
- **Directeur Technique Régional :** Thierry MONTAGNE

Ordre du jour :

1. Situation des championnats jeunes
2. Démarrage championnat futsal R2 Homme

Le Président Jean DARTRON souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents à ce Conseil de Ligue (CDL) et passe la parole à la Secrétaire Générale Claudia (SG) CHAUDRIN RABOTEUR.

Cette dernière salue à son tour l'assemblée et constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et procède à la lecture de l'unique point de l'ordre du jour. Il est proposé à la demande de Yohann SELBONNE, d'intégrer un point relatif avec le démarrage du championnat de futsal R2 Hommes au regard de la situation de l'Intrépide de Sainte-Anne. La demande de modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La SG remercie les membres du CDL et donne lecture du premier point de l'ordre du jour.

Point 1 : la situation des championnats jeunes notamment les problématiques liées à la sécurité des acteurs à l'intérieur et aussi à l'extérieur des infrastructures sportives.

Le Président revient sur les incidents sérieux qui ont eu lieu depuis deux week-end et qui ont affecté les championnats de jeunes. Il rappelle que les incidents ont eu lieu après le terme de la rencontre et hors du stade et qu'ils restent marginaux.

Pour autant, il convient que la Ligue prenne des mesures au regard de la gravité des faits. Il revient au CDL d'agir tant sur le volet préventif que répressif.

Cette introduction étant faite, le Président laisse la parole aux membres du CDL afin que ceux-ci puissent s'exprimer.

Au terme des échanges, un certain nombre de décisions sont actées par le CDL à l'unanimité des membres présents.

1. Le volet préventif :

1.1. Gel des compétitions de jeunes dans les catégories U15G, U17G, U19G. Les compétitions féminines U16F sont maintenues selon la programmation prévue.

Les matchs des catégories U15, U17, et U19 prévus à compter du 14 décembre 2024 sont reportés et seront reprogrammés à une date ultérieure.

Cette décision vise à briser la spirale de violence constatée, à répondre aux inquiétudes remontées par certains clubs et ramener de la sérénité.

La Ligue mettra ce temps à profit pour lancer un certain nombre d'initiatives.

1.2. Ouvrir un espace d'échange avec tous les acteurs (État, DRAJES, EPCI, maires, clubs, arbitres, délégués) pour garantir la sécurité des acteurs.

Il est rappelé que la sécurité à l'intérieur des stades est une compétence partagée entre le club et le propriétaire de l'infrastructure (mairie ou EPCI).

Le club organisateur est responsable de la sécurité et doit, comme le prévoit les règlements garantir de bonnes conditions d'accueil de l'équipe adverse.

Le propriétaire de l'ERP (mairie ou EPCI) est également responsable de la sécurité à l'intérieur de cet ERP et doit se garantir que toutes les conditions de sécurité soient réunies.

Il est également rappelé que la sécurité sur la voie publique est de la responsabilité du maire et de l'ETAT.

Il faudra donc engager les maires pour qu'ils prennent pleinement leurs responsabilités en matière de sécurité dans et autour des infrastructures sportives.

Le principe d'une collaboration avec l'Association des Maires afin coordonner les actions est arrêtée par le CDL.

1.3. Responsabiliser des acteurs des matchs

- Acteurs identifiés :

La responsabilisation concerne tous les participants aux compétitions :

- Clubs : Ils doivent assurer une bonne organisation des rencontres et l'accueil des équipes adverses.
- Educateurs et arbitres : Leur rôle est central pour garantir un cadre éducatif et promouvoir l'esprit sportif.
- Spectateurs : Leur comportement influence le déroulement des matchs et doit être encadré.

- Propositions concrètes :

- Associer l'Amicale des Éducateurs à la démarche de sensibilisation des éducateurs
- Associer l'UNAF à la démarche de sensibilisation des arbitres
- Associer la commission des délégués
- Donner les outils aux clubs pour la gestion des conflits : organisation de formation par la DTR
- Inciter les clubs à profiter du gel des compétitions pour initier avec leurs licenciés des actions et des messages en lien avec le fair-play et la lutte contre la violence
- Promouvoir les messages positifs dans les stades (banderoles, slogans) en lien avec fair-play et le respect.
- Valorisation des équipes exemplaires et les actions positives

Pour coordonner et piloter ces actions, le Président propose qu'un COPIL soit mis en place.

La composition de ce COPIL est la suivante :

- Représentants de la Ligue (président, le 1^{er} vice-président, secrétaire général, le DG, le DTR, Armelle ALLAMEL, Isabelle SAINT-VAL).
- Membres des commissions techniques et éducateurs, représentants des clubs, représentants des délégués
- Représentants des maires et des partenaires comme l'UNAF, l'Amicale des éducateurs, le DRAJES.

2. Le volet répressif :

2.1. Application stricte des sanctions prévues par les règlements

La commission régionale de discipline fera une application stricte des sanctions prévues dans les règlements à l'égard des licenciés auteurs de faits de violence.

2.2. Action judiciaire de la Ligue

La Ligue déposera une plainte en soutien des victimes à chaque fois que cela sera possible.

Les décisions prises par le CDL sont claires et visent à la mise en place d'une dynamique collective pour lutter contre les violences dans les stades. L'accent est mis sur la responsabilisation des maires, des clubs, et des éducateurs, avec des actions concrètes pour sensibiliser les jeunes et leurs encadrants.

La priorité est d'assurer la sécurité et de promouvoir un climat respectueux dans les compétitions sportives.

Point 2 : le démarrage du championnat de R2 de Futsal hommes

Le VP Y. SELBONNE expose la problématique posée par le club de l’Intrépide de St Anne qui est engagé dans ce championnat mais n’a pas de licenciés enregistrés à date. Après échanges et débats, il est convenu que le VP R. ALBERT se rapprochera du Président de l’Intrépide, puis reviendra vers le CDL afin qu’une décision visant à permettre rapidement le démarrage de ce championnat soit prise.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l’ensemble des membres présents et lève la séance.

Clôture de la séance :

La séance a été levée à 20h50

Le Président



Jean DARTRON

La Secrétaire Générale



Claudia CHAUDRIN RABOTEUR

